

# RETRAITES 2013

## une affaire d'emploi !

### RETRAITES : il faut une autre politique de l'emploi !

Le financement des retraites, et de la protection sociale en général, est très dépendant du niveau de l'emploi. Un million d'emplois en plus c'est cinq milliards d'euros de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites.

La France souffre d'un faible taux d'activité, elle arrive au 15<sup>e</sup> rang européen, ce taux est inférieur à la moyenne de l'Union européenne. Il est particulièrement faible chez les moins de 30 ans et les plus de 50 ans.

Hormis de minces concessions sur la formation de 30 000 chômeurs, le Gouvernement n'a pas annoncé de mesures pour l'emploi et a confirmé sa volonté de porter la durée de cotisations à 43 ans voir 44 ans. Quant aux contrats aidés, chacun connaît désormais les immenses cadeaux accordés aux entreprises en matière d'exonérations de cotisations sociales en contrepartie d'un effet mineur sur l'emploi.

Cette situation appelle donc une politique de l'emploi d'une toute autre dimension que les « mesurette » relatives à l'emploi des seniors, en prenant des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariés de 50 à 60 ans comme pour celui des salariés de moins de 30 ans.

**La Cgt, Fo, la Fsu,  
Solidaires appellent à  
une journée  
nationale  
de mobilisation le  
Mardi 10 septembre.**

#### **Des mesures réelles pour l'emploi des jeunes**

- Transformer les emplois d'avenir et les contrats de génération en emplois stables ;
- Réglementer les stages en entreprise ;
- Créer une allocation d'aide à la recherche du premier emploi ;
- Mettre en place un plan pluriannuel de recrutement dans la fonction publique.

#### **Réorienter les 200 milliards d'aides dont bénéficient les entreprises sans aucune contrepartie vers l'emploi et les investissements**

#### **Agir contre les licenciements**

- Encadrer et limiter les ruptures conventionnelles et les plans de départs dits volontaires ;
- Créer un droit de recours suspensif des salariés sur les plans de licenciements ;
- Interdire les licenciements boursiers.
- Refondre et améliorer le dispositif de chômage partiel ;
- Créer un droit prioritaire de reprise de site pour les salariés ;
- Réformer les tribunaux de commerce.

#### **Augmenter et moduler les cotisations patronales**

La CGT propose de compléter ces mesures par une réforme des cotisations patronales qui pourraient être modulées en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises. Elle propose également d'augmenter les cotisations patronales, de remettre à plat l'ensemble des exonérations (30 milliards d'euros en 2009).

**UL CGT BREST**

2 place Edouard Mazé

tél : 02 98 80 09 29

mail : ulcgtbrest@wanadoo.fr



**Pour les retraites : pas un sou de moins, pas un trimestre de plus !**

**Mobilisons-nous dès maintenant !**



# Pour parler retraite il faut répartir autrement les richesses !

## retraites : c'est le capital qui coûte cher !

Contrairement à ce que prône le patronat, ce n'est ni le coût du travail ni la rigidité du marché du travail qui plombent la compétitivité des entreprises.

Ce sont les salariés par leur travail qui créent les richesses. L'enjeu porte donc sur la répartition des richesses entre le capital et le travail :

- Ce qui va aux salariés : le salaire, y compris les cotisations sociales (part salarié et employeur)
- Le reste étant réparti entre les impôts des entreprises, les investissements et les dividendes aux actionnaires.

**Part des salaires dans la Valeur ajoutée : 1983->1989 : -10%**

**Part des dividendes dans la valeur ajoutée : 1985->2011 : de 5% à 25%**

Aujourd'hui, la part des salaires dans les richesses créées est plus faible qu'à la sortie de la guerre.

Alors que la rentabilité financière des entreprises est en hausse, le chômage explose et le pouvoir d'achat baisse freinant ainsi la relance économique.

Diviser par deux les dividendes libérerait 120 milliards d'euros pour les investissements productifs, créerait de l'emploi, permettrait de financer la protection sociale et de diminuer le déficit de l'état.

### Répartition des richesses et chômage

Les libéraux, le gouvernement, les patrons expliquent le chômage de masse par un coût du travail "excessif". C'est faux. Tout au long des « Trente glorieuses » (les années 1945 à 1975) – pendant lesquelles le taux de chômage n'a jamais dépassé 2% – le salaire progressait en phase avec une productivité qui augmentait bien plus vite qu'aujourd'hui.

Fondamentalement, la montée du chômage est liée à la déformation dans la répartition du revenu depuis 20 ans : la part des salaires dans le revenu national a baissé au profit des revenus financiers, tandis que la part de l'investissement restait à peu près constante.

Cet énorme transfert des salaires vers les « rentes » (10 points de PIB, soit 160 milliards d'euros) a pesé sur la situation de l'emploi de deux manières.

Le gel des salaires a bloqué la demande. Tout pouvoir d'achat supplémentaire est consommé à peu près intégralement par les salariés, mais il est en grande partie épargné par les « rentiers » et c'est d'ailleurs pour cette raison que les baisses d'impôts ciblées sur les hauts revenus n'ont pas relancé la consommation.

Et surtout, la rétention des gains de productivité par la finance a bloqué le processus de réduction du temps de travail.

### Répartition des richesses et durée du travail

La non redistribution des gains de productivité aux salariés – que ce soit sous forme de pouvoir d'achat ou de baisse du temps de travail – est à la base des deux processus mis en œuvre par le patronat et le gouvernement : précarisation d'un côté, financiarisation de l'autre.

On ne peut donc viser à la résorption du chômage sans toucher à la répartition des richesses.

La réduction du temps de travail est un levier essentiel : c'est non seulement un instrument de création d'emplois mais aussi un moyen de modifier le partage des richesses et de réduire les inégalités.

Pour cela il ne faut pas augmenter la durée de cotisation et il faut réellement appliquer les 35 heures, sans perte de salaire, sans flexibilité et avec embauches correspondantes.

## UL CGT BREST

2 place Edouard Mazé

tél : 02 98 80 09 29

mail : ulcgtbrest@wanadoo.fr



## Ensemble, mobilisons-nous !